



COMMUNE DE VENELLES

CONSEIL MUNICIPAL DU

LUNDI 10 JUILLET 2017
18H30.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE
DES DÉLIBÉRATIONS SOUMISES À LA SÉANCE

AM/PS/MD/CG

ENFANCE ET JEUNESSE

1/ Approbation du Règlement Intérieur pour les activités ALSH extrascolaires

Rapporteur: Cassandre DUPONT

Exposé des motifs:

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 permet de passer dès la rentrée prochaine à une organisation de la semaine sur 4 jours pour les écoles maternelles et élémentaires.

Au vu des résultats fortement favorables au passage à la semaine à 4 jours issus de la concertation lancée auprès de l'ensemble des parents des enfants scolarisés sur Venelles et des votes respectifs des conseils d'écoles, une demande de dérogation conjointe du maire et de l'ensemble des conseils d'école de Venelles a été adressée au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale.

Dans ce cadre un nouveau règlement intérieur pour les activités des ALSH est proposé pour la rentrée scolaire 2017/2018.

Visas:

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les conseils d'écoles extraordinaires du 29 juin 2017 portant sur la semaine à 4 jours,

Vu la consultation des parents d'élèves,

Vu la décision N°d2017 N°... JS fixant les tarifs des journées d'ALSH extrascolaires ;

Le Conseil Municipal décide:

- **D'APPROUVER** les termes du nouveau règlement intérieur pour les activités extrascolaires des ALSH pour la rentrée 2017/2018

2/ Approbation du Règlement Intérieur pour les activités périscolaires

Rapporteur: Christelle CASTEL

Exposé des motifs:

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 permet de passer dès la rentrée prochaine à une organisation de la semaine sur 4 jours pour les écoles maternelles et élémentaires.

Au vu des résultats fortement favorables au passage à la semaine à 4 jours issus de la concertation lancée auprès de l'ensemble des parents des enfants scolarisés sur Venelles et des votes respectifs des conseils d'écoles, une demande de dérogation conjointe du maire et de l'ensemble des conseils d'école de Venelles a été adressée au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale.

Dans ce cadre un nouveau règlement intérieur périscolaire est proposé pour la rentrée scolaire 2017/2018.

Visas:

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les conseils d'écoles extraordinaires du 29 juin 2017 portant sur la semaine à 4 jours,

Vu la consultation des parents d'élèves,

Le Conseil Municipal décide:

- **D'APPROUVER** les termes du nouveau règlement intérieur périscolaire applicable pour la rentrée scolaire 2017/2018

FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE ET AFFAIRES JURIDIQUES

3/ Décision Modificative n°2

Rapporteur: Monsieur le Maire

Exposé des motifs :

Le budget primitif 2017 a été voté le 7 février dernier et il convient de faire une nouvelle Décision Modificative concernant deux points spécifiques :

- En **fonctionnement** : la Dotation aux Amortissements était prévue à hauteur de 420 000 € (compte 6811). Après calcul par le service financier la Dotation 2017 sera de 440 020.74 €. Il convient donc de prévoir les crédits suffisants permettant de passer les écritures comptables soit 21 000 € en dépenses de fonctionnement (compensées par des recettes d'investissement d'un montant équivalent).
- Des ajustements en **investissement** pour intégrer les terrains à acquérir cette année (présentés lors du Conseil Municipal du 27 juin 2017 : groupe scolaire logissons et parcelle BO85 jardins partagés) avec les recettes associées du Département et de la Métropole. A noter l'inscription de recettes supplémentaires de la Métropole sur des dépenses réalisées en 2015 et 2016 permettant de compenser en totalité la part restant à la charge de la Commune sur ces acquisitions de terrains et de diminuer de 20 439.70 € l'équilibre via l'emprunt.

Ces modifications sont détaillées dans la présente décision modificative n° 2 équilibrée en dépenses et en recettes dans chacune de ses sections.

Enfin l'intégration des résultats 2016 se fera bien lors du prochain Conseil Municipal avec les ajustements nécessaires sur les autres opérations d'investissement.

Visas :

Où l'exposé des motifs rapporté;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° D2016- 229F du 13 décembre 2016 prenant acte du débat sur le rapport des orientations budgétaires ;

Vu le vote du budget primitif 2017 par délibération n° D2017-29F du 7 février 2017 ;

Vu le vote de la Décision Modificative n°1 par délibération n° D2017-26F du 26 avril 2017 ;

Le Conseil Municipal décide:

- **DE VOTER** la décision modificative n° 2 sur l'exercice 2017, équilibrée en dépenses et en recettes, comme suit :

Section de fonctionnement :	0 €
Section d'investissement :	665 000 €

Compte	Libellé section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
6811	Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	21 000,00 €	
023	Virement à l'investissement	-21 000,00 €	
		0,00 €	0,00 €

Compte	Libellé section d'investissement	Dépenses	Recettes
2802	Frais documents urbanisme (amortissement)		1 400,00 €
280421	Privé - biens mobiliers (amortissement)		1 250,00 €
28183	Matériel de bureau et matériel informatique (amortissement)		4 900,00 €
28051	Concessions et droits similaires (amortissement)		7 600,00 €
28182	Matériel de transport (amortissement)		5 850,00 €
2111	Terrains nus (Groupe scolaire)	565 000,00 €	
1323	Départements (terrain groupe scolaire)		282 500,00 €
13251	GFP de rattachement (Métropole - Groupe scolaires)		141 250,00 €
2111	Terrains nus (complément jardins partagés - BO85)	100 000,00 €	
13251	GFP de rattachement (Métropole - BO85)		50 000,00 €
13251	GFP de rattachement (Métropole -complément terrain tournesols)		27 785,00 €
13251	GFP de rattachement (Métropole - complément terrain Pellegrin)		26 687,00 €
13251	GFP de rattachement (complément voirie 2015)		113 967,70 €
13251	GFP de rattachement (complément études 2015)		43 250,00 €
1641	Emprunt		-20 439,70 €
021	Virement du fonctionnement		-21 000,00 €
		665 000,00 €	665 000,00 €